

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Monsieur Nicolas LEDUC et Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Jennifer GODIN, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants .....	26

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Luc LÉPICIER

-----

DCM n°190/2023 - 3.5.10

**Réalisation d'un renforcement des ouvrages électriques  
rue du Vieux Bourg - convention de passage et de  
surplomb - signature**

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

En tant que maître d'ouvrage de distribution d'électricité, le syndicat Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44) engage des travaux de renforcement du réseau électrique rue du Vieux Bourg, en lien avec son concessionnaire ENEDIS et l'entreprise SOBECA d'ANCENIS-SAINT-GÉREON en charge de la réalisation des travaux.

Afin de permettre la réalisation des travaux consistant en un passage de câble HTA d'une longueur de 80 mètres linéaires en souterrain, une convention de passage et de surplomb doit être signée entre le syndicat TE44 et la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, propriétaire des deux parcelles concernées, à savoir les parcelles cadastrées section ZI numéros 77 et 78.

Compte tenu du passage du réseau par le lotissement communal Les Perrières, le syndicat TE44, lors d'un échange entre la commune et le chargé d'affaires du secteur nord-est dudit syndicat TE44, a été informé de la nécessité de ne pas empiéter sur les lots à bâtir vendus et spécifiquement sur la parcelle de terre cadastrée section C numéro 712.

La convention proposée, transmise aux élus le 13 septembre 2023, détermine les conditions de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages. Elle ne donne lieu à aucune indemnité financière au bénéfice de la commune.

Les travaux sont prévus au cours du premier semestre 2024.

Le projet de convention et le plan d'implantation de l'ouvrage ont été soumis à l'avis de l'élu référent à l'aménagement du territoire.

*Considérant la nécessité d'établir une convention autorisant le passage d'un câble HTA souterrain rue du Vieux Bourg en vue de renforcer le réseau électrique,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **VALIDE** les termes de la convention de passage et de surplomb proposée entre la commune et le syndicat Territoire d'Énergie Loire-Atlantique ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention et prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 septembre 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Luc LÉPICIER**



Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
ID : 044-200078079-20230919-DCM\_190\_2023-DE